



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

CERTIFICAT DE PUBLICATION

RÈGLEMENT 406-02-26

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT 406-26 SUR LA TARIFICATION 2026
DE CERTAINS SERVICES DU PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-
DU-NORD**

Je soussignée, Léane Adam, avocate et greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 14 juillet 2026 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et sur le site Internet de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14^e jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-six.

Léane Adam, avocate
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca



MRC DE LA
RIVIÈRE-DU-NORD

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 406-02-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 406-26 SUR LA TARIFICATION 2026 DE CERTAINS SERVICES DU PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné :

QUE le règlement numéro 406-26 relatif à la tarification 2026 de certains services a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	25 juin 2026
Dépôt du projet de règlement :	25 juin 2026
Adoption du règlement :	8 juillet 2026
Entrée en vigueur :	13 juillet 2026

Ledit règlement est disponible au bureau de la MRC de La Rivière-du-Nord (349, rue Labelle à Saint-Jérôme) selon les heures d'ouverture ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : <http://mrcrdn.qc.ca>.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 13^e jour de juillet 2026.


Signé le 2026-07-13 09:37:47 EDT

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier